



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 24968

Texte de la question

M. Jean Valleix appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des porteurs de titres russes relatives aux modalités de mise en oeuvre du recensement ouvert depuis le 6 juillet 1998. En effet, des erreurs matérielles ont été relevées par certains porteurs qui se sont vus contraints de saisir les différents organismes fiscaux. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir intervenir auprès de ces organismes fiscaux. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir intervenir auprès de ces organismes fiscaux pour régler au plus vite ces contentieux et, d'autre part, de prendre les mesures afin que les groupements de défense soient représentés à la commission Paye.

Texte de la réponse

Le recensement des porteurs de titres russes et des victimes de spoliation en Russie s'est achevé le 5 janvier 1999. La direction générale de la comptabilité publique et l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, qui ont été les maîtres d'oeuvre, se sont attachées à ce que cette opération de nature exceptionnelle se déroule dans la plus grande transparence, afin que les droits de chaque bénéficiaire de l'indemnisation soient respectés. Le Gouvernement n'a pas connaissance à ce jour d'erreurs ou de fraudes dans le déroulement de cette opération dont les modalités ont été définies par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 complétée par le décret n° 98-552 du 3 juillet 1998 et scrupuleusement respectées par les services précités. Toutefois, des vérifications sont en cours et, si des erreurs matérielles ont été commises, les services en charge du recensement s'attacheront à les rectifier le plus rapidement possible, afin de préserver les intérêts des personnes recensées. Par ailleurs, le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les associations de porteurs de titres russes et de victimes de spoliation soient consultées sur les modalités de l'indemnisation à venir, comme elles l'ont été sur l'organisation du recensement. La commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, a commencé à procéder à leur audition dans ce but.

Données clés

Auteur : [M. Jean Valleix](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24968

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 699

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2984